

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 14, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Examen et dépôt de la proposition de M. Gouin sur la conversion des 5 p. o/o. — Tableau des forces navales dans les diverses stations du Levant. — Réflexions du *Morning-Chronicle*. — Nouvelles d'Espagne. Retraite des christinos sur Vittoria. — Chambre belge, fin de la discussion du budget de la justice. — Prix des fers en Angleterre. — Emission de fausses pièces de 25 cents. — Examen du budget provincial. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 28 janvier. — Aujourd'hui les bureaux de la chambre ont, à une grande majorité, autorisé la lecture et le développement de la proposition de M. Gouin en faveur de la réduction du 5 p. c.

M. Passy a été nommé président de la commission du budget et M. Alexandre Gouin, secrétaire, tous les deux à l'unanimité.

M. Gouin a déposé hier, sur le bureau de M. le président, sa proposition relative à la conversion des rentes.

Nous avons annoncé hier, d'après un journal du soir, que le général Alava s'était cassé la cuisse dans le trajet de Bordeaux à Paris. La lettre suivante, écrite de Tours, le 24, donnerait à penser que ce n'est heureusement pas à un accident qu'il faut attribuer le retard de son arrivée :

« M. le général Alava est depuis quelques jours dans notre ville. La nouvelle fortune politique du général ne lui a pas fait oublier les nombreuses amitiés qu'un séjour de plusieurs années lui avait fait contracter parmi nous. »

L'état de la Pensylvanie est de tous ceux de l'Union américaine, celui qui a le plus dépensé pour ses communications intérieures. En ce moment, la Pensylvanie possède 720 milles (1158 kilomètres) de canaux et de chemins de fer en activité ; sur quoi les canaux comptent pour les cinq sixièmes. Les travaux qu'on y joindra porteront le chiffre total à 800 milles environ (1300 kilomètres). Dans cette évaluation, ne sont pas compris les canaux et chemins de fer exécutés par les particuliers, et qui s'élèvent dans le même état à 560 milles (900 kilomètres).

Un vieil ami de Franklin nous communique le fait suivant :

« Il existait à la Malmaison un beau portrait de Napoléon, dû au talent d'Isabey : ce portrait, qui avait appartenu à l'impératrice Joséphine, fut acquis, il y a quelques années, par un américain nommé Sanderson, et ce dernier en fit présent au général Jackson, le président actuel des États-Unis. Mais, chose singulière et qui semble tenir du prodige, lors de l'affreux incendie qui vient d'alliger l'Union, l'image du grand homme a été seule épargnée, quoiqu'elle décorât l'un des édifices publics que les flammes ont entièrement consumés. »

Le *Morning-Chronicle* publie le tableau suivant des forces navales que les différentes puissances ont en ce moment dans les diverses stations du Levant :

La France a 4 vaisseaux de ligne, 1 frégate, 7 plus petits bâtiments ; en tout 7.

L'Angleterre, 5 vaisseaux, 5 frégates, 7 plus petits navires ; en tout 17.

La Russie aura bientôt six vaisseaux, 4 frégates, 2 plus petits bâtiments ; en tout 12.

L'Autriche, 1 frégate, 3 plus petits bâtiments ; en tout 4.

L'Égypte, 6 vaisseaux, 4 frégates, 12 plus petits bâtiments ; en tout 22.

La Turquie, 1 vaisseau, 5 frégates, et 6 à Tripoli ; en tout 12, et en vue de l'Albanie 16 autres bâtiments de diverses classes. Cela fait près de 100 vaisseaux de guerre, auxquels il faut ajouter une escadre sardaise de 6 ou 7 frégates et corvettes.

On lit dans le même journal :

Depuis quelque temps, plusieurs journaux français ont prétendu que, dans le cas même où la Russie deviendrait maîtresse de l'Empire ottoman, la France n'en devrait concevoir aucune alarme, et que l'Angleterre seule pourrait éprouver des craintes sérieuses à ce sujet. Il est facile de comprendre pourquoi ces journaux professent une pareille opinion ; ils sont convaincus de l'importance de l'alliance de la France avec l'Angleterre ; ils savent que cette alliance a mis la monarchie française en état de faire face à de grands dangers : c'est pourquoi ils voudraient la briser et isoler la monarchie de juillet au milieu de ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Depuis que les lois nouvelles sur la presse ont formellement interdit aux journaux français la publication d'articles en faveur d'une troisième restauration ou de l'établissement d'une démocratie américaine, les ennemis de la nouvelle dynastie n'ont plus d'autre espoir que de la détacher de l'Angleterre, et d'exciter la jalousie nationale de leurs concitoyens pour préparer ainsi le renversement du système actuel ; mais ils échouent dans leurs tentatives, car de tous les projets qu'ils ont imaginés, celui qui a pour objet de séparer ces deux nations éclairées est le plus déraisonnable. En France et en Angleterre, les classes moyennes sont les arbitres de l'opinion, et la politique est obligée de se soumettre à leur direction. Ces classes savent aussi que le maintien de la paix entre ces deux pays les mettra en état de se livrer à leurs travaux avec le plus grand succès, et de

placer leurs intérêts à l'abri du danger, sur quelque point du globe que ce soit.

L'Europe, et la France notamment, n'a rien à craindre de nous. Nous ne voulons faire d'autres conquêtes que celles de la paix et de la bienveillance universelles. Conciliation de chaque côté, telle est notre devise, parce que tel est notre intérêt. Nous sommes une nation de marchands et de boutiquiers. Les vues ambitieuses et les idées romanesques d'agrandissement n'ont aucun attrait pour nous. Nous sommes les plus mauvais diplomates de l'Europe. L'Angleterre n'a jamais produit un Pozzo di Borgo et elle n'en produira jamais. L'Angleterre et la France réunies peuvent commander la paix du monde ; qu'elles soient séparées et l'Angleterre continuera de se mouvoir dans son orbite, tandis que la France pourrait être soumise à mille influences qui entraveraient sa marche et paralyseraient même éventuellement son autorité.

La question qui s'agit entre nous et la Russie est une question européenne et non pas une question britannique ni française. Un traité clandestin a mis en danger la liberté des Dardanelles et du Bosphore. À côté de ce danger il s'en présente un autre ; car la Russie prétend en vertu du traité d'Andrinople, percevoir des droits de navigation à l'embouchure du Danube pour fermer toute communication avec la mer Noire. Assurément une pareille affaire a une importance politique et commerciale aussi grande pour l'Autriche, la France, Naples, l'Espagne et le Portugal que pour les États de la Méditerranée, ceux de Valachie et de Moldavie, la Turquie et même la Perse, que pour nous.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la correspondance de Bayonne du 23 janvier :

Dans la journée des 16 et 17, la retraite des troupes de la reine s'est opérée en partie sur Vittoria et en partie sur les villages de Marieta, Nancleza et Ullibarri de Gamboa. Elles y étaient encore dans la matinée sans faire mine d'attaquer, et d'après les derniers avis reçus directement de Marieta, occupé maintenant par les carlistes, on sait que vers midi et demi les christinos ont abandonné ce village, se dirigeant sur Vittoria.

Les ouvrages qu'ils avaient commencé à élever à Villaréal de Alava, ont été détruits, dans le moment même de l'action, par les troupes carlistes, qui se sont emparées des fusils et de quelques autres effets laissés sur le champ de bataille. Quelques instans plus tôt l'artillerie christine, qui se trouvait sur ce point, tombait au pouvoir des carlistes, si Cordova ne l'eût fait retirer en toute hâte.

Le chef de l'état-major-général, arrivé ici ce matin, assure que les christinos ont perdu plus de 1000 hommes. Des nouvelles de Vittoria portent que, dans l'après-midi d'avant hier, il est entré près de 60 blessés dans cette ville, et que deux maisons voisines de la Venta de Arlaban, avaient été incendiées. Elles renfermaient les cadavres entassés des morts et des blessés des troupes de la reine.

Il paraît certain, d'après plusieurs rapports, que la légion étrangère qui s'est trouvée en face des 3^e bataillons de Navarre et 2^e de Castille, a beaucoup souffert dans les efforts extraordinaires qu'elle a dû faire pour sauver le reste de l'armée d'une perte totale.

BELGIQUE.

Bruxelles, 29 janvier. (trois heures.) — La cote de Paris était connue de très-bonne heure par plusieurs courriers envoyés ici ou à Anvers. Les premières transactions faites au Lloyd, l'ont été à peu de chose près au-dessous du cours d'hier. Mais une véritable panique a dominé la bourse, la dette active a baissé jusqu'à 48 1/4, elle s'est lentement relevée à 48 1/2 argent 5/8 papier. Après la cote il y avait argent à 48 3/4.

Anvers, (deux heures et demie.) — Ardoin ouverte à 48 1/4 3/8, 1/2 48 5/8 3/4 7/8 argent.

Amsterdam, 28 janvier. — Ardoin 50.

Une assez forte dépréciation a frappé tous les fonds : trois p. c. 80 (baisse 60 ccs.) ; dette active espagnole 48 1/2 (baisse 7/8), différée 18 7/8 (baisse 1/8), passive 15 7/8 (baisse 3/8).

Paris, 27 janvier. — Les nouvelles de Madrid du 19 annoncent que l'ordre a été donné au général Cordova d'attaquer de suite les rebelles sur toute la ligne, d'après le plan concerté avec le ministre de la guerre, afin de préparer un coup décisif. Ainsi, sous peu de jours nous aurons des variations importantes.

Depuis quinze jours, une vingtaine d'élèves ont quitté l'université catholique, pour se rendre à Bruxelles et à Liège : Il paraît que beaucoup d'autres encore se proposent de suivre leur exemple. Aussi, les gros bonnets du parti sont-ils tout décontenancés de cette désertion : Ils savent que plusieurs élèves vont encore les quitter, et ils redoutent surtout l'approche des vacances de Pâques. (C. belge.)

La chambre a terminé hier le budget de la justice, et a adopté une augmentation de crédit de 300,000 francs, destinée à l'achat des machines premières nécessaires aux travaux des prisonniers.

Une longue discussion s'est engagée au sujet des colonies de bienfaisance. Plusieurs membres se sont plaints de la mauvaise qualité de la nourriture des mendiants, et ont demandé au ministre si le contrat ne pourrait pas être attaqué en résiliation, ou bien si par une mesure administrative quelconque, il ne serait pas possible d'obtenir l'exécution complète de ce contrat. M. le ministre de la justice a répondu que toutes les mesures administratives possibles avaient été prises, mais qu'elles étaient insuffisantes. Que quant à la résiliation des contrats, c'était une question soumise aux tribunaux, mais que malgré toutes ses instances, il ne pouvait espérer de voir terminer prochainement le procès pendant à la cour d'appel de Bruxelles. Il a invité, du reste, les jurisconsultes de la chambre à se réunir à lui, pour examiner si le contrat peut être résilié.

La chambre a renvoyé à la séance de lundi le vote définitif de ce budget, et a entamé ensuite le budget du ministère des affaires étrangères, qui n'a donné lieu à aucune discussion générale. Plusieurs articles en ont été adoptés sans débat. Le crédit de 40,000 francs demandé pour l'envoyé ministre plénipotentiaire à Rome, a été un peu contesté. M. de Doignon, Dubus et Gendebien avaient proposé un crédit de 30,000 francs avec le simple titre de ministre résident ; mais après les explications des ministres, et en conséquence du vote récent qu'elle a émis au mois de septembre dernier sur cet objet, la chambre a alloué les 40,000 francs.

À l' commencement de la séance, plusieurs motions d'ordre ont été faites, et notamment pour réclamer le rapport de la loi sur les indemnités M. Raikem a expliqué que les sections centrales ayant été obligées de s'occuper des budgets et autres lois urgentes, n'avaient pu terminer le travail sur les indemnités.

LIEGE, LE 30 JANVIER.

PRIX DES FERS.

Nous avons depuis quelque temps tenu nos lecteurs au courant des variations dans le prix des fers en Angleterre. Voici une lettre reçue par une des principales maisons de cette ville dans laquelle on trouvera quelques nouveaux renseignements.

Liverpool 25 janvier.

Autant que mes informations au sujet de votre enquête s'étendent, les maîtres de forges dans le pays de Gall et Straffordshire, out à présent tant d'ordres, avec l'espérance, comme ils l'affirment, d'une prochaine augmentation dans le prix des fers, qu'il ne serait pas très-facile, pour le moment, de citer le prix exact auquel il serait possible d'obtenir des rails.

On m'a dit que la compagnie de Londres avait eu à payer liv. 12 la tonne pour son dernier ordre, et 5 sch. additionnels à cause de l'extrême pesanteur de leurs rails (72 liv. par yard) ; mais toutefois dans ce cas, le travail diminuant, je pense, moi, que le prix des rails peut être entre l. 11, 10 s. à l. 11, 15 s. par tonne.

On pourrait se procurer des rails de rebut à l. 8 10 s. ou à liv. 9 par tonne. — Pour le moment toutes les qualités de fer ont décidément une nouvelle tendance vers une hausse, et le prix auquel il est pendant une semaine est difficilement un guide pour la semaine suivante. S'il en sera ainsi toute l'année, je ne puis le dire. L'opinion des personnes qui connaissent le commerce est très-diversifiée à ce sujet.

Je reviens aux rails. Les qualités inférieures des rails resteront probablement 10 sch. plus bas que ceux faits du meilleur n° 2. Si vous fixez un prix à votre correspondant, soyez certain qu'il n'acceptera vos ordres qu'avec la condition qu'il pourra augmenter ce prix de 5 à 10 sch. à l'époque de la fourniture.

On voit qu'il est question dans la lettre ci-dessus d'une augmentation dans le poids des rails. On nous assure, qu'en ce moment, on est occupé en Angleterre à changer les rails du chemin de fer de Londres à Manchester : ceux qui avaient été employés

s'étant trouvés trop faibles. C'est là, nous semble-t-il, une nouvelle dont l'exactitude devrait être vérifiée par MM. les ingénieurs chargés de la direction des travaux de notre route en fer.

Des pièces fausses de 25 cents ont été mises en circulation dans la province de Namur. Le nombre en paraît même assez grand. Il est heureusement facile, avec un peu d'attention, de les distinguer. Elles sont coulées, blanches et légères. L'étain semble être surtout entré dans l'alliage qui a servi à leur composition. Elles sont au millésime de 1826. C'est à la soirée qu'elles peuvent le plus facilement tromper l'œil. Deux individus ont été arrêtés : on a saisi à leur domicile différents objets qui paraissent avoir été employés à fabriquer de la fausse monnaie.

Nous apprenons que l'administration municipale de la ville de Huy, autorisée par S. M., vient de donner à la Société d'Harmonie une preuve de l'intérêt qu'elle lui porte en lui concédant un terrain situé dans l'endroit le plus agréable de la ville, à l'effet d'y bâtir un local pour ses réunions musicales.

On nous assure que les travaux du chemin de hallage, destiné à réunir le quai de la Meuse au quai d'Avroy, seront mis en adjudication d'ici à fort peu de temps.

La Société de Commerce et de l'Industrie, est en négociation avec l'un des premiers industriels de notre ville pour la fondation d'une filature de lin et bourre par machines.

— La correspondance particulière de Bayonne confirme aujourd'hui la nouvelle de l'échec éprouvé par les troupes du général Cordova (V. Paris.)

— M. et Mme. Lassalle viennent de publier une réponse au précis de M. Gotale, président du séminaire et héritier de M. Boucqueau de Villeraie.

— On continue à se plaindre de déplacements des troupes inutiles. Ainsi deux escadrons de chasseurs quittent Namur, sans motifs apparens, pour aller tenir garnison à Philippeville.

— La représentation donnée hier au bénéfice de MM. Lartique et Cavé avait attiré du monde au spectacle. On a beaucoup applaudi à la musique de *la Garde de nuit* due, comme on sait, à un artiste de cette ville. Nous reviendrons sur cet ouvrage, qui constate un progrès notable dans le talent du compositeur, M. Wanson fils.

BUDGET PROVINCIAL.

La députation permanente des états provinciaux vient de publier dans le *Mémorial administratif*, en vertu de la loi du 30 décembre 1835. Le budget des revenus et moyens et des dépenses et besoins de notre province pour l'exercice 1835. Quinze jours au moins après cette insertion, ils seront soumis à l'approbation du Roi.

Jusqu'à la révolution, les états provinciaux seuls pouvaient voter les budgets des provinces; dans leur session du mois de juillet 1830, ils arrêtèrent celui de l'exercice de 1831.

Mais à la fin de cette année, (le 8 décembre 1831) la législature, reconnaissant l'impossibilité d'établir les conseils provinciaux assez à temps pour voter les budgets des provinces de l'exercice 1832, ordonna que les députations des états provinciaux seraient chargées de ce soin.

Chaque année le pouvoir législatif a renouvelé l'autorisation dans les mêmes termes.

Pour bien saisir les explications rapides dans lesquelles nous allons entrer sur ce document, il est nécessaire de rappeler que, dans notre organisation politique, les recettes et les dépenses sont d'une triple nature, nationales ou générales, provinciales et municipales.

Elles correspondent aux trois divisions reconnues par la constitution; car celle des provinces en district n'est que purement nominale et destinée à la commodité de l'administration.

Les provinces ont, comme l'état et les communes, dit le Répertoire de l'administration et du droit administratif, une existence civile qui consiste dans la faculté qu'elles ont de posséder et dans la jouissance des autres droits qui appartiennent aux établissements publics en général.

Toutefois la province de Liège n'a aucune propriété mobilière ou immobilière, et ne jouit que de centimes additionnels sur le principal des contributions directes de l'état. Elle a de plus le produit d'une taxe sur les chiens, des barrières sur les routes provinciales, ainsi que des droits de navigation sur les rivières de Meuse, d'Emblève et de la Vesdre.

Aussi ces divers chefs de recette ne s'élèvent-ils qu'à fr. 326,054 37.

Si les dépenses et les besoins provinciaux étaient nombreux, il n'y aurait pas possibilité d'y faire face

avec cette modique somme, et force serait au conseil provincial et au gouvernement, d'augmenter le nombre de centimes additionnels, ou de créer d'autres moyens de ressources. Mais jusqu'à la mise en vigueur de la loi provinciale, il est peu de dépenses obligatoires pour la province.

Suivent, pour les explications, l'ordre du budget lui-même.

Le chapitre 1^{er} contient, 1^o l'indemnité accordée à l'administration du trésor à raison de la comptabilité provinciale et la remise aux receveurs de l'enregistrement sur leurs recettes du chef du produit des barrières sur les routes provinciales, et du droit de navigation.

Nous ferons remarquer que le traitement du gouverneur, des membres de la députation des états provinciaux, du greffier, du commissaire de district et des employés attachés à ces administrations sont portés au budget de l'état. (Ministère de l'intérieur.)

2^o Le remboursement tant à l'état qu'à diverses communes, les sommes avancées lors de la disette des grains en 1816 et 1817, et le contingent annuel de la province, dans les frais de construction du canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

Il y a de ces deux chefs une somme de fr. 80,558 41 c.

Le chapitre 2^{me} contient les sommes nécessaires aux menus frais des tribunaux de première instance, de commerce, de simple police et des justices de paix; aux frais des collèges des régens des prisons, à l'entretien des locaux occupés par les tribunaux, les prisons et les archives, à la quotité de la province dont les frais d'entretien journalier et les petites réparations des maisons pour peines et de leur mobilier.

Ces dépenses ont été distraites du budget extraordinaire de l'état, et mises à la charge de la province par arrêté royal du 7 avril 1823.

N'aurait-on pas droit de prétendre qu'un acte du pouvoir royal ne pouvait, même sous l'ancien gouvernement, changer la nature d'une dépense et la transporter du budget de l'état au budget de la province.

Le total de ce second chapitre est de fr. 22,155 16 c.

Chapitre 3.

Il n'est susceptible d'aucune explication, et se compose :

1^o Du montant des frais d'assurance contre l'incendie de l'hôtel de l'administration provinciale et de son mobilier; toutes les autres dépenses occasionnées par cet édifice, sont à la charge de l'état.

2^o D'une somme restée due au sieur Sauveur sur le budget de 1832 portée en recette extraordinaire audit budget.

Le total de ce chapitre est de fr. 1,357 24 c.

Chap. 4. — Ponts et chaussées.

1^{re} division. — Employés des ponts et chaussées au service de la province.

La somme portée pour leur traitement ne s'élève qu'à frs. 3,810.

Au budget de 1831, elle était de 6,300 florins.

2^o division. — Néant.

3^o division. — Néant.

4^o division. — Travaux à exécuter aux rivières.

Au chapitre des recettes se trouve, ainsi que nous l'avons fait remarquer, le produit du droit de navigation sur les rivières de Meuse, d'Emblève et de la Vesdre; mais par contre les dépenses se trouvent aussi à la charge de la province. Elles sont portées à une somme de 36,535 frs.

Quant à la rivière de l'Ourte, les péages étant perçus depuis le 1^{er} janvier 1831 en faveur de la société du Luxembourg, il est rationnel que les dépenses soient à sa charge.

Il y a encore quelques allocations restées dues sur le budget de 1832, dont nous croyons inutile d'entretenir nos lecteurs.

Le total de la 4^o division est de 40,235 fr. 74.

5^o division. — Néant.

6^o division. — Routes provinciales.

Une somme de 8,520 frs. est allouée pour l'entretien et réparation des routes non classées et pour prolongement des routes provinciales.

19,904 07 sont destinés à la construction de la route de Huy à Tirlemont, qui doit servir à transporter aux marchés de Huy, Hannut et Tirlemont, les grains de la Hesbaye, l'une des plus riches contrées de la province.

9,952 04 sont destinés à la construction de la route de Bierset à Hannut qui retirera de son état inaccessible, une partie du territoire comprise entre les routes de Liège à Namur et de Namur à Louvain.

L'assemblée générale des états provinciaux, dans sa session de 1830, a voté un demi centième additionnel destiné à compléter le nombre de soixante actions à 500 frs. prises au compte de la province pour l'achèvement de la route de *Battice* à *Maestricht*.

La somme de 9,952 04 en est le montant. Il y a encore deux allocations relatives à l'entretien des routes.

Le total de la 6^o division est de 65,136 61. Nous donnerons dans notre prochain numéro la suite de ce budget.

P.S. — On a parlé, il a quelques jours, du vol d'une montre de prix, commis à la sortie du spectacle, au préjudice d'un officier belge. Nous apprenons que cette montre vient d'être retrouvée d'une manière assez inattendue.

Hier au spectacle, pendant le cours de la représentation, M. le commissaire Kirch fut averti qu'un jeune homme de 19 à 20 ans avait été signalé dans le parterre comme ayant essayé d'introduire sa main dans les poches d'un de ses voisins. Cet individu fut immédiatement arrêté et conduit à l'hôtel de ville, où il fut fouillé. On trouva sur lui 1^o une montre en or avec une chaîne de sûreté également en or; ces deux objets évalués à 950 francs, sont ceux qui avaient été volés. 2^o Une tabatière en argent, reconnue également par M. D..., de cette ville, comme lui ayant été volée à la sortie de la ménagerie. 3^o Une bourse en soie verte, contenant 35 francs, et qu'on croit être aussi le produit d'un vol.

Le prévenu a soutenu d'abord que ces différents objets avaient été apportés par lui d'une ville d'Allemagne qu'il désigne comme le lieu de sa naissance. Il est revenu ensuite sur cette déclaration, et il dit aujourd'hui qu'il les a achetés à un inconnu dans un café de cette ville.

C'est encore à M. le commissaire Kirch que l'on doit cette capture. On ne saurait trop louer le zèle et l'activité apportés par M. Kirch dans l'exercice de ses fonctions.

OUVERTURE DES BARRIÈRES.

L'ouverture des barrières aura lieu aujourd'hui 30 du courant à minuit, sur les routes ci-après, savoir :

Route de 1^{re} classe n. 4; section de la limite vers St-Troude.

Route de 2^e classe n. 13 de Liège à la limite vers Namur par Huy.

Route n. 16 de Liège à la limite vers Tongres et sur les routes provinciales.

En conséquence le roulage sera rétabli et la circulation libre pour toute espèce de voiture sur les routes ci-dessus mentionnées.

Liège, le 30 janvier 1836. Baron VANDESTEEEN.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 27 JANVIER.

Naissances : 7 garçons, 3 filles.

Décès : 2 garçons, 4 hommes, 2 femmes, savoir : Joseph Nollet, âgé de 37 ans, charretier, rue Roture, époux d'Eleonore Bancux. — Marie Catherine Laurence Marquet, âgée de 73 ans, rentière, rue des Dominicains, épouse de Dieudonné Jacques Nicolas Hardy. — Marie Catherine Bohet, âgée de 61 ans, fruitière, rue Potière, veuve de Guillaume Michemont.

Du 28. — *Naissances* : 2 garçons, 3 filles.

Mariages 10, savoir : entre Engelbert Jans, sans profession, rue Féronstrée, et Angélique Moncean, Mde. à Visé, Vve. de Guell. Vanaubel. — Jean Louis Sélerin, journalier, derrière les Potiers, et Marie Hélène Leclercq, journalière, même rue. — Jean Pierre Jamar, serrurier, faubourg St-Gilles, et Josephine Parmentier, couturière, sur la Fontaine. — Abraham Wyngaard, choriste, rue St-George, et Rosette Landau, sans profession, même rue. — François Mercenier, menuisier, rue des Récolets, et Marie Catherine Andria, sans profession, rue Longdoz. — Jean Bury, armurier, faubourg Ste-Marguerite, et Jeanne Catherine Françoise Josephine Vincent, sans profession, rue Haut-Pré. — Henri Joseph Smaelen, orfèvre, place du Marché, et Marie Josephine Guelen, sans profession, même place. — Joseph Colard, menuisier; rue Longdoz, veuf de Marie Agnès Destordeur, et Henriette Albertine Colard, sans profession, même rue. — Mathias Irseh, peintre en bâtiments à Neuchbourg, et Guillemine Sophie Catherine Tau, sans profession, même faubourg. — Jean Joseph Evrard, mouleur en sable, rue Froimont, veuf de Marie Françoise Frère, et Marie Catherine Ronday, couturière à Angleur, veuve de Jacques Magnée.

ANNONCES.

DIMANCHE 31 JANVIER,

BAL

AU PETIT SANS-SOUCI SUR AVROY,

Ainsi que le dimanche et le lundi suivants. 63

BAL

CHEZ ANDRIEN PIRARD,

A NOBLE HAYE,

Le mardi 2 février, Fête de la Purification. 82

DIMANCHE PROCHAIN, on JETTERA
des ROUES de DINDONS chez Mathieu-
MATRICHE, rue Basse-Chaussée.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises chez PARFONDY, der. l'hôt. de ville

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, à 3 francs le cent, chez
ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

HUITRES anglaises 1^{re} qual., chez PERET, rue Ste. Ursule

SALLE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Qui sera donné **VENDREDI 5 février 1836,**
PAR L. HENCHENNE,

PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE ROYAL.

PROGRAMME.

Première partie.

- 1^o Ouverture de la Fiancée de Mes-
sine, de Ferd. Ries.
- 2^o Symphonie concertante pour deux
violons, exécutée par M. A. Rouma, et
son élève Jules Schindeler, âgé de huit ans
- 3^o Charmante Gabrielle, air de Ros-
sini, chanté par M. V***, amateur.
- 4^o Grande scène pour la flûte, compo-
sée par Fürstenau, exécutée par L. Hen-
chenne.

- 5^o Air de Sigismond, de Rossini, chanté par Mme. Isouard.
- 6^o Grandes variations, pour le piano, sur le duo des Pu-
ritains, composées par H. Hertz, exécutées par J. Massart,
premier prix du conservatoire.

Seconde partie.

- 1^o Ouverture de la Juive, par Halevy.
 - 2^o Fantaisie pour le violoncelle, composée et exécutée par
M. Lohbay.
 - 3^o La Madecasse, les Joyeux passagers, romances chantées
par M. V***, amateur.
 - 4^o Fantaisie pour la flûte, sur un motif de Lestocq, compo-
sée et exécutée par L. Henchenne.
 - 5^o Chœur de la Juive, musique de Halevy, chanté par MM.
les élèves du Conservatoire.
- On commencera à six heures. — Prix d'entrée 3 francs. — Le
bureau sera ouvert à 4 heures.

Deux jeunes gens qui désirent travailler comme EXPE-
DITIONNAIRES dans l'étude d'un notaire à Liège, peuvent
s'adresser au bureau de cette feuille. 76

NOUVEAU SERVICE DIRECT
DE LIÈGE A VERVIERS.

A dater du 25 janvier 1836, le sieur
J. J. LOURIE fera partir une voiture
pour Verviers, passant par Herve et Bat-
tice, à 5 heures et demie du matin, et
repartira le même jour de Verviers pour
Liège, à 2 heures de relevée. Les bureaux sont situés à Liège,
hôtel du Corbeau, derrière la Magdelaine, n^o 142, et à Ver-
viers, au Café du Midi, place des Récollets. 3

E. DEJAER-DEBOEUR,
NÉGOCIANT,

RUE SOUS LA PETITE TOUR, AU CHAPEAU D'OR N^o 65,
A l'honneur de prévenir le public, que, désirant se retirer
des affaires sans tarder et afin d'écouler le restant de ses
MARCHANDISES D'AUNAGES avec plus de rapidité, il vient
de leur faire subir un rabais qui le met à même de pouvoir
garantir un avantage sans égal aux personnes qui voudront
bien lui continuer leur confiance. 780

HARMONIE DE HUY.

Il sera procédé, le 15 février 1836, à dix heures du ma-
tin, dans une des salles de l'hôtel de ville, à l'adjudication
des travaux pour la construction d'un LOCAL destiné aux
réunions musicales de la société.
Les plan et devis sont déposés chez M. Hy. LHONEUX-
DETRU, secrétaire de la commission ou les amateurs pour-
ront en prendre communication. 78

VENTE

D'UNE

BELLE COLLECTION DE LIVRES,

Allemands, droit, théologie, littérature, poésie,
histoire, sciences, etc., etc.

Laquelle aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck,
n^o 451, les mardi et jeudi 9 et 11 février 1836, à 2 heures
de relevée, où le catalogue se distribue. 69

CHANGEMENT DE DOMICILE.

F. DEFOOZ, pharmacien, n^o 617, rue Vinave-d'He, a
transféré son domicile au n^o 38, même rue.
Au même n^o, QUARTIER À LOUER. 30

A VENDRE 4 MEULES de FOIN, tre. qualité, existantes
à Sawheid, commune d'Embourg, sur la rive de l'Ourte. —
S'adresser rue devant les Carmes n^o 440. 89

VIEUX VINS de Madère, 1^{re} qualité, qui a voyagé dans les
Indes orientales, VIN de Malaga, RHUM COGNAC, etc., chez
PARFONDY, derrière l'hôtel-de-ville. 1000

VENTE VOLONTAIRE

DE

MEUBLES.

Lundi 1^{er} février 1836, à 10 heures du matin, il sera
procédé publiquement à la maison mortuaire de Mme. veuve
Bailly, rue de l'Étue n^o 701, en cette ville, à une vente
de meubles et effets garnissant ladite maison. 54
Argent comptant.

Vente

D'UN

BEAU MOBILIER.

Le jeudi 4 février 1836 et jours suivants, s'il y a lieu,
à dix heures précises du matin, M^e DUSART, notaire à
Liège, VENDRA, à la maison mortuaire, aux AGUESSES,
commune d'Angleur, le BEAU MOBILIER, délaissé par
Melle. Magnée, consistant notamment en : garde-robes, com-
modes, chaises bournées à l'antiquité, tables, horloges,
linges, étainerie, cuirerie, batterie de cuisine, pommes
de terre, carottes, vinaigre et autres meubles dont le détail
serait trop long. 51

Mardi 3 février 1836, 10 heures du matin, il sera procé-
dé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège,
à la VENTE aux enchères d'une MAISON située à Liège,
rue Potière n^o 773.
S'adresser pour connaître les conditions de cette vente à
M^e RENOZ, notaire, rue du Pot d'Or. 37

VENTE DE LIVRES.

Lundi 1^{er} février 1836 et jours suivants, 2 heures de rele-
vée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e.
RENOZ, notaire à Liège, sous la direction de M. Prodhomme,
à la vente aux enchères d'une belle collection de livres en
tous genres provenant de plusieurs bibliothèques.
Le catalogue se distribue en l'étude de M^e. RENOZ, no-
taire, rue du Pot d'Or. 36

VENTE APRÈS DÉCÈS

D'UN

BEAU MOBILIER,

DE

RICHES PORCELAINES
ANTIQUES ET MODERNES.

Lundi 8 et mardi 9 février 1836, 2 heures de relevée, il sera
procédé par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège,
en son étude au bout de la rue du Pot-d'Or, à la VENTE aux
enchères d'un beau MOBILIER, de plusieurs services de por-
celaine moderne et antique, de cristaux, un coupé, un char-
à-bancs moderne, harnais, etc.; parmi les meubles, il s'en
trouvent plusieurs très antiques et notamment des chaises. (42

A VENDRE AUX ENCHÈRES

Une maison portant le n^o 5 située au quai de la Sauvenière
vers le pont d'Avroy, aboutissant d'un côté au quai, du côté
opposé à la rue de la Fontaine.
Cette vente aura lieu le lundi 15 février 1836, 2 heures de
relevée, en l'étude à Liège, du notaire KEPENNE où le cahier
des charges est déposé. 71

VENTE

D'UNE

BONNE MAISON.

Lundi 1^{er} février 1836, à 10 heures du matin, maître
DE BEEVE, notaire à Liège, exposera à vendre aux en-
chères publiques en son étude, UNE BELLE ET BONNE
MAISON, avec cour et écurie, située à Liège, rue Sur-
Meuse-à-Peau, portant le n^o 932, faisant coin de cette der-
nière rue et de celle de Cheravoye; sous les clauses à voir
chez le dit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n^o 281.

LE MERCREDI 10 février, à 10 heures du matin, par
devant M. le juge-de-peace du canton de l'ouest de la ville de
Liège, en son bureau, rue Mont-Martin, il sera procédé par
le ministère du notaire BERTRAND, à la vente aux enchères
publiques, d'une MAISON avec 122 ares 5 centiares de jar-
din et prairie, située à Hasselbrouck, le tout ne formant
qu'un ensemble et entouré de haies. S'adresser audit notaire
pour connaître les conditions. 65

VENTE

D'UNE

BELLE BIBLIOTHÈQUE,

Composée de beaucoup de livres rares, de morale,
écritures sainte, pères de l'église, théologie, droit
civil et canonique, histoire, science, et littérature,

Qui aura lieu aux Cloîtres de Ste-Croix, n^o 32, à Liège,
Les 26 et 28 janvier, 4 et 9 février 1836; à 2 heures,
par le ministère de M^e REPPENNE, notaire, où le
Catalogue se distribue, au prix de 20 centimes. 919

VENTE

D'ARBRES ET D'ARBUSTES.

Lundi, 8 février 1836, à une heure de relevée, le notaire
BIAR VENDRA au n^o 1069, faubourg St-Laurent à Liège,
une très-grande quantité d'ARBRES et ARBUSTES croissant
en pépinières et consistant en pommiers, poiriers, cerisiers,
pruniers, néfliers, sapins, thuyas de plusieurs espèces, mé-
lèses, peupliers d'Italie et de Canada, tilleuls de Hollande
et autres, platanes, frênes et saules pleureurs, hêtres noirs,
crêpus et autres; houx panachés et d'autres espèces, etc., etc.
Plus un peuplier d'Italie propre à scier des planches.
Argent comptant. 63

A VENDRE aux enchères chez le sieur H. DAVID, à Cler-
mont, le 25 février 1836, à deux heures de relevée, UNE
PETITE FERME, sise au village de Clermont, avec bâtiments
solides et quatre hectares de jardin, verger et prés contigus
de première classe; sous les clauses à voir en l'étude du no-
taire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque n^o 281, à Liège. 80

Le 8 février 1836, à 11 heures, M^e VARLET, notaire
à Beyne, vendra aux enchères publiques, en la demeure de
M^r Jean-Joseph Ancion, aubergiste à Prayon, commune de
Forêt, le fonds et la superficie d'un bois taillis, contenant
15 verges grandes, nommé bois Grefrier, situé à la Brouck,
commune de Forêt, tenant; du levant à M^e de Samoris,
et du couchant à M^r Philippe Grisard.
S'adresser audit notaire.

Le 11 février 1836, à deux heures de relevée, M^e VARLET,
notaire à Beyne, exposera en VENTE aux enchères publi-
ques, en la demeure de M. Goda-Pinsmay, à Chénée, un
joli petit bien d'onze verges grandes en jardin légumier et
verger formant un ensemble, au milieu duquel se trouve
une maison, composée de trois pièces, fournil, étable et
forge, situé au delà du pont à Chénée, tenant à la route
sur une largeur de 150 pieds du côté du couchant, du levant,
à MM. Delibert; du midi, à la Ve. Massart; et du Nord,
à la Ve. Léonard; le tout libre de charges.
S'adresser audit notaire. 72

LA BELLE

FERME DE LIBEEK

A VENDRE DE GRÉ - A - GRÉ.

Elle consiste en bâtiments d'exploitation, quatre prairies,
plusieurs terres arables et un bois, le tout ne formant qu'un
ensemble de la grandeur de cent quarante bonniers.
Située près de la grande route de Battice à Maestricht
dans les communes de Sainte-Gertrude, mheer et Fouron-
le-Comte.
S'adresser à M^e FLECHET, notaire à Warsage, ou à
son fils, rue porte Saint-Léonard, n^o 616, à Liège

FACULTÉ DE SURENCHERIR.

Le notaire DELEXHY, donne avis que l'on peut jusqu'au
deux février à midi, SURENCHERIR D'UN 20^e, le prix
d'un BIEN DE CAMPAGNE, contenant 174 perches, situé
dans la rue de Joie, au delà de l'église Sainte-Véronique à
Liège, qui a été adjugé provisoirement au prix de 20,000 frs.
S'adresser au notaire DELEXHY, rue Saint-Séverin, pour
connaître les conditions de la vente. 50

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Jeudi 11 février 1836, à 2 1/2 heures de l'après-dînée,
au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest de la
ville de Liège, rue Mont St. Martin, n^o 614, il sera procédé
par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, à
la REVENTE publique, par suite de surenchères, DES
IMMEUBLES ci après désignés, situés en la commune d'Ans
et Glain, savoir :
1^o Un jardin potager, sis sur la chaussée de St. Trond,
contenant 5 verg. gr. 10 pet., tenant d'un côté au sieur
Tonnar dit Melard, et d'autre à MM. Hubin et Falise, sur
la mise à prix de 2,835.
2^o Un pré sis en lieu dit : « Fonds de Glain », de la con-
tenance de 12 verg. gr. 42 pet., joignant d'un côté à M.
Grisard-Braive et d'autre à MM. Thiry et Hubin, sur la mise
à prix de 3,450. 49

Le soussigné syndic provisoire de la faillite de Mme. veuve
SYSTEMANS, ci-devant négociante, rue Vinave d'He, à
Liège, invite les créanciers de ladite dame à se présenter
lundi 8 février prochain, 9 heures du matin, à la salle
du conseil du tribunal de commerce, pour procéder à la
vérification des créances passives de la faillite, en exéca-
tion des articles 503 et suiv. cod. com.
Les créanciers en retard de produire leurs titres de créan-
ces sont priés de les faire remettre au syndic soussigné en
son domicile, rue Pot d'Or n^o 617 bis, avant le jour de la
vérification.
Liège, le 30 janvier 1836.
J. N. DOGNÉE jeune, avocat. 81

EN VENTE

CHEZ

AVANZO ET C^{ie}, A LIÈGE, ÉDITEURS.

Notice sur un nouveau moyen d'appliquer la vapeur à
l'épuisement des eaux et à l'adage des travaux dans les mines
avec une planche donnant le détail des travaux, par A. de
Vaux, ancien élève de l'école polytechnique, chargé des fonc-
tions d'ingénieur en chef des mines à Liège, déposé à la
société royale des sciences de Liège. — Prix : un fr. 25 c.
Essai sur l'art de tracer la menuiserie et pièces mécani-
ques, par M. Martin Poncet, ex-directeur de l'établisse-
ment de Seraing, formant un beau volume in-8^o, contenant
48 planches gravées sur pierre avec soin, par D. AVANZO
et 84 pages de texte. — Prix : 12 frs.

